

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE MUNICIPALE

Municipalité de Saint-Hippolyte



Version préliminaire
2010

TABLE DES MATIÈRES

LEXIQUE.....II

1. MISSION ET PRINCIPES DIRECTEURS 1

2. PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ..... 3

CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE..... 3

EAU 3

AIR..... 5

SOL 6

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES INTERNES 6

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 7

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE..... 8

3. ENJEUX 10

4. OBJECTIFS 11

PRÉLIMINAIRE

LEXIQUE

- **Aire de confinement du cerf de Virginie** : Superficie boisée d'au moins 250 ha, caractérisée par le fait que les cerfs de Virginie s'y regroupent pendant la période où l'épaisseur de la couche de neige dépasse 50 cm.
- **Coliformes fécaux** : Groupe bactérien qui est habituellement d'origine fécale utilisé comme indicateur de la qualité de l'eau.
- **Chlorophylle-a** : Indicateur de la biomasse (quantité) d'algues microscopiques présentes dans le lac. La concentration de chlorophylle-a augmente avec la concentration des matières nutritives.
- **Éco-efficience** : Efficacité avec laquelle les ressources sont utilisées pour répondre aux besoins de l'être humain.
- **Écosystème forestier exceptionnel** : Écosystème forestier qui est soit une forêt rare, une forêt ancienne ou une forêt refuge d'espèces menacées ou vulnérables, et qui est doté d'une protection légale sur les terres publiques.
- **Érablière à bouleau jaune** : Domaine bioclimatique du Québec composé principalement de bouleaux jaunes et d'érables à sucre, accompagnés par le hêtre à grandes feuilles, le chêne rouge et la pruche du Canada.
- **Eutrophisation** : Dégradation de la qualité des milieux aquatiques causée par une surabondance d'éléments nutritifs. Il en résulte un développement indésirable d'algues et de plantes aquatiques, une diminution de la transparence de l'eau et une perte d'espèces de poissons sensibles.
- **Héronnière** : Site où se trouve au moins cinq nids, tous utilisés par le Grand héron, le Bihoreau à couronne noire ou la Grande aigrette, au cours d'au moins une des cinq dernières saisons de reproduction.
- **Matières résiduelles** : Toute matière ou objet périmé, rebuté ou rejeté par les ménages.
- **Résidus domestiques dangereux** : Tout résidu utilisé à la maison et qui, en raison de ses propriétés, est corrosif, comburant, inflammable, toxique, explosif ou radioactif.
- **Taux de détournement** : Le pourcentage de matières détournées de l'élimination. Il représente la quantité de matières détournées de l'élimination en relation avec la quantité totale de résidus générés.

- **Terres humides** : Milieux saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour que le sol présente des caractéristiques liées aux conditions humides. Il y a cinq classes de terres humides, soit les tourbières ombrotrophes, les tourbières minérotrophes, les marécages, les marais et les sols légèrement submergés.

PRÉLIMINAIRE

1. MISSION ET PRINCIPES DIRECTEURS

La Municipalité de Saint-Hippolyte reconnaît que la préservation de l'environnement et des ressources naturelles est indispensable à la survie de toute société. L'interdépendance de l'être humain avec son environnement exige de porter une attention particulière à la protection des écosystèmes qui nous entourent afin d'offrir une qualité de vie saine à la communauté. La proximité du milieu de vie naturel dont jouit la population de Saint-Hippolyte est une richesse importante à préserver.

C'est dans cette optique qu'une politique environnementale municipale a été élaborée. Le projet de la Politique environnementale est un engagement formel de la Municipalité à agir en matière de prévention de la pollution et de protection de l'intégrité de l'environnement sur son territoire. Cette politique environnementale établit un cadre de référence qui permettra de rassembler toutes les actions et les décisions exécutées ou prévues afin de protéger l'environnement pour améliorer la qualité de vie des hippolytois et hippolytoises. Elle permettra d'encadrer l'ensemble des décisions et des actions prises en faveur de l'environnement. Ainsi, la politique environnementale a pour **mission** de définir un cadre d'actions dans le but de planifier et d'assurer un suivi de la mise en œuvre de mesures visant à protéger et à améliorer la qualité de l'environnement et à offrir à la population un milieu de vie naturel et ainsi, donner tout son sens au slogan hippolytois : *Prenez votre air nature!*

Les **Principes directeurs** qui orienteront la politique environnementale de la Municipalité sont fortement inspirés des principes de développement durable de la *Loi sur le développement durable* du gouvernement du Québec :

1. **Assurer la santé et une bonne qualité de vie à la population** : Les citoyens ont droit à un milieu de vie sain et productif ainsi que de cohabiter en harmonie avec la nature.
2. **Préservation de la biodiversité** : Les espèces végétales et animales rendent des services inestimables à la société, c'est pourquoi elles doivent être conservées pour le bénéfice des générations actuelles et futures.
3. **Respect de la capacité de support des écosystèmes** : Les activités humaines doivent se dérouler dans le respect de la capacité de support des écosystèmes

pour en assurer la pérennité. Elles ne doivent pas atteindre le seuil maximal au-delà duquel la régénération des écosystèmes est compromise.

4. **Appliquer le principe de précaution** : Avant la réalisation de projets qui peuvent causer des dommages graves ou irréversibles à l'environnement, des mesures visant la prévention de la dégradation doivent être entreprises malgré l'absence de certitude scientifique.
5. **Produire et consommer de façon responsable** : Le gaspillage doit être réduit et l'optimisation des ressources doit être appliquée par une approche d'écocoefficience.
6. **Réglementation** : La Municipalité de Saint-Hippolyte s'engage à respecter, à mettre en œuvre et à renforcer les lois et règlements applicables à son champ de compétences découlant de la *Loi sur les compétences municipales*.
7. **Implication et engagement des citoyens** : La participation de tous est essentielle pour assurer une amélioration continue de la qualité de l'environnement du territoire.

2. PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité de Saint-Hippolyte est déjà active en matière d'environnement. Plusieurs mesures ont déjà été prises en matière de protection de l'environnement. Le présent diagnostic de l'état actuel de la Municipalité permet d'identifier les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui permettront de guider et de prioriser les mesures du plan d'action.

CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

La Municipalité de Saint-Hippolyte compte 7 433 résidents permanents et environ 12 000 villégiateurs en saison estivale. En 2009, il y avait 4 568 logements et 35 commerces. Le territoire de 120 km² offre aux résidents et aux villégiateurs un milieu naturel typiquement laurentien avec ses 62 lacs, ses collines et escarpements rocheux et sa forêt typiquement laurentienne composée principalement d'érablières à bouleau jaune. Le nord du territoire est peu développé et il y a de grands secteurs à l'état naturel. Le sud du territoire est plus développé mais conserve tout de même un caractère rural. La densité d'habitation est plus élevée autour des nombreux lacs sur le territoire, où les terrains y sont plus étroits. Près de 90 % des habitations sont des maisons individuelles, ce qui limite la densification de la population.

EAU

Potable :

Seul le noyau villageois est desservi par un système d'aqueduc public. Il existe néanmoins quelques réseaux d'aqueducs privés. Il y a 37 résidences confirmées qui s'alimentent en eau à même l'eau de surface des lacs. Ce nombre a été confirmé lors de la délivrance de permis pour les installations sanitaires. Il se peut qu'il y ait beaucoup plus de résidences avec une alimentation en eau de surface puisque la Municipalité ne possède aucune information à ce sujet pour 3 928 résidences.

De surface :

L'état des lacs a été étudié en 2001 et en 2007 pour 14 lacs de la municipalité. Voici quelques-uns des critères étudiés :

Lac	Phosphore total (ug/L)	Chlorophyle-a (ug/L)	Transparence (m)	Sodium (mg/L)	Chlorure (mg/L)
De l'Achigan	5,3	2,9	5,07	3,57	2,24
Bleu	10,3	3,4	2,89	10,80	17,85
Connelly	8,2	3,8	3,89	14,04	21,50
Cornu	8,4	1,4	5,44	21,29	39,17
Croche	3,8	1,7	4,48	0,79	0,28
Écho	12,9	4,1	3,73	6,29	13,37
En Cœur	8,0	3,0	3,51	3,82	6,35
Fournelle	7,9	2,6	4,41	3,11	4,38
Maillé	14,3	2,9	2,86	-	-
Montaubois	4,2	1,3	6,94	2,22	3,98
Morency	6,1	1,8	5,46	12,47	19,78
À l'Ours	16,4	10,9	2,03	3,51	4,00
Du Pin Rouge	12,1	4,0	2,65	2,82	3,68
Tracy	5,2	1,5	6,15	3,65	7,04

Tiré de Carignan (2008, p. 12 et 13)

Selon les concentrations en phosphore, en chlorophyle-a (quantité d'algues) et selon la transparence de l'eau, certains lacs sont dans un état d'avancement d'eutrophisation : le lac Bleu, le lac Écho, le lac Maillé, le lac à l'Ours et le lac du Pin Rouge. Les concentrations en sodium et en chlorure sont dues à l'application de sel routier sur les routes. Le lac Bleu, Connelly, Cornu, Écho et Morency ont des concentrations élevées en sodium et chlorure par rapport aux autres lacs de la municipalité.

Des échantillons ont également été prélevés en 2009 à des fins d'analyse de coliformes fécaux. 117 échantillons ont été recueillis sur 32 lacs de la municipalité. 19 échantillons pour 8 lacs ont révélé un indice de qualité de l'eau de baignade médiocre ou mauvaise.

Des sources d'apport en sédiments vers les lacs ont été identifiées. L'Organisme de bassin versant de la Rivière-du-Nord a réalisé en 2008, un ratissage du territoire afin d'identifier certaines problématiques liées à l'apport de sédiments vers les cours d'eau causées par la gestion des fossés. Il a été indiqué que certains fossés routiers peuvent être à l'origine d'apport en sédiments aux plans d'eau puisque l'on remarque régulièrement des marques d'érosion et des dépôts de sédiments. Certains ponceaux sont d'ailleurs remplis à quelques endroits, ce qui dénote de la présence de transport de sédiments. Certains citoyens ont également noté comme source de sédiments les chemins de terre donnant accès aux lacs, les fossés de routes en pente abrupte et les chemins forestiers. La qualité des cours d'eau qui affluent vers les lacs est peu étudiée et

peu documentée sur le territoire. Les citoyens ont constaté que la qualité de l'eau de certains affluents est problématique.

Eaux usées domestiques :

En 2008, il y avait 4 780 installations sanitaires sur le territoire de la municipalité. De ce nombre, 1 605 sont des puisards ou des installations sanitaires pour lesquels la Municipalité ne possède aucune information, ce qui représente 34 % des installations septiques. Ces informations sont tirées des permis municipaux et des déclarations des propriétaires. Depuis 2007, la Municipalité valide ces informations par un programme d'inspection des installations sanitaires et également par le programme de vidange des fosses septiques depuis 2009. Les campagnes d'inspections réalisées de 2007 à 2009 ont permis de vérifier 2 230 installations sur le territoire.

Milieux humides :

En 1994, 182 terres humides étaient présentes sur le territoire, ce qui représente 2 % du territoire ou 2 km². Ces milieux humides se situent à 77,5% sur des terres qui ne sont pas exploitées, 12,6% se retrouvent dans un secteur de villégiature et 3,3% dans un secteur d'urbanisation. Ces 182 terres humides ne sont pas toutes répertoriées par la cartographie de la MRC.

Barrages :

Selon le Centre d'expertise hydrique, il y a 30 barrages sur le territoire qui contrôlent les niveaux d'eau à des fins récréatives et de villégiature et un barrage pour une prise d'eau. Ces barrages sont principalement situés sur de petits tributaires. Certains lacs possèdent des barrages comme le lac Maillé, Bleu, Bertrand et le lac des Sources ainsi que la rivière Abercrombie et la rivière de l'Achigan.

AIR

Pollution atmosphérique :

Aucune donnée n'est disponible afin de dresser le portrait de la qualité de l'air sur le territoire de la municipalité. Il est toutefois possible d'utiliser les sources de contamination de l'air comme indicateurs de la qualité de l'air. Les principales sources de contamination de l'air sont les véhicules motorisés et le chauffage au bois, au mazout ou au propane. Selon les données du Ministère des transports, 7 000 véhicules ont circulé en moyenne

par jour sur le boulevard des Hauteurs au niveau du chemin du lac Léonard pour l'année 2008, 6 200 à la hauteur de la rue de la Montagne en 2007 et 6 700 au niveau du lac Maillé en 2008. Depuis quelques années, un système de transport collectif est offert au hippolytois et hippolytoises. Pour l'année 2009, environ 1 030 passagers ont utilisé le transport en commun réparti sur 942 transports de la navette.

Nuisances :

La pollution par le bruit et les odeurs peut causer des nuisances aux citoyens. Il semble y avoir peu de problématiques répertoriées à ce niveau puisque depuis les 10 dernières années, il n'y a eu qu'une seule plainte pour le bruit et deux plaintes pour les odeurs. Il n'y a eu que deux plaintes pour des nuisances causées par la poussière des chemins en terre. On relève toutefois une problématique au niveau de la carrière située au sud-est du territoire. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a relevé plusieurs plaintes pour le bruit et la poussière. Les opérations de dynamitage et le transport des matériaux occasionnent des nuisances à ce niveau pour les citoyens.

SOL

Il y a deux terrains contaminés aux hydrocarbures pétroliers connus par le MDDEP sur le territoire. L'un de ces terrains a été réhabilité en 2001. L'inventaire des terrains contaminés par le MDDEP n'est pas une liste exhaustive de tous les terrains contaminés mais plutôt une compilation des cas qui ont été portés à l'attention de ce ministère. Il est donc possible qu'il y ait sur le territoire, d'autres terrains contaminés puisque en théorie, tous les terrains qui sont l'hôte d'activités industrielles ont des risques d'être contaminés.

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES INTERNE

Certains indicateurs peuvent être utilisés afin de mesurer le degré de performance environnementale de la gestion interne municipale. Ces indicateurs permettent de suivre l'évolution à travers les années. Au niveau des émissions de gaz à effet de serre, la flotte des véhicules municipaux a émis 171 tonnes d'équivalence de CO₂ pour l'année 2009. Le chauffage au mazout de tous les bâtiments municipaux a pour sa part émis 43 tonnes d'équivalence de CO₂ pour l'année 2009. Pour cette même période, la consommation d'électricité pour l'ensemble des bâtiments municipaux a été de 341 850 Kwh. La consommation en électricité des lampadaires est exclue de ce calcul. Les employés

municipaux ont chacun utilisé 2,81 caisses de papier pour l'année 2009, ce qui représente environ 14 000 feuilles par employé.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tableau suivant présente l'évolution de la quantité de matières résiduelles générées et les taux de récupération des hippolytois et hippolytoises depuis cinq ans. Les taux de récupération pour l'année 2009 sont bien en deçà des objectifs provinciaux. De plus, selon le bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec de RECYC-QUÉBEC, les Québécois ont généré 408 kg de matières résiduelles par habitant, ont récupéré 145 kg de matières résiduelles par habitant et ont éliminé 263 kg de matières résiduelles par habitant. En comparaison, la population de Saint-Hippolyte a généré 613 kg de matières résiduelles par habitant, a récupéré 86 kg de matières résiduelles par habitant et a éliminé 527 kg de matières résiduelles par habitant.

Quantité de matières générées et taux de détournement							
Quantité en tonnes	2005	2006	2007	2008	2009	Taux de récupération sur quantité générée en 2009	Objectifs provinciaux 1998-2008
A) Ordures	4636,0	4491,8	4264,9	4080,5	3776,0		
B) Bac de récupération	316,0	432,5	513,6	537,9	514,0	34 %	60 %
C) Quantité de RDD récupérés	0,0	0,00	6,6	7,0	7,0	22 %	75 %
D) Feuilles compostées	0,0	88,2	113,6	120,3	110,1	8 %	60 %
E) Quantité de matières résiduelles produites (A+B+C+D)	4952,0	5012,5	4898,6	4745,7	4407,0		
F) Quantité de matières valorisées (B+C+D)	316,0	520,7	633,7	665,2	631,0	14,3 %	60 %
Taux de matières détournées du site d'enfouissement (F/E)	6,4%	10,4%	12,9%	14,0%	14,3%		

RDD : résidus domestiques dangereux

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La superficie occupée par les zones sensibles est présentée au tableau suivant :

Zone	Superficie	Pourcentage du territoire
Agricole	0,44 km ²	0,37 %
Parcs - espaces verts	0,21 km ²	0,18 %
Lacs	12,29 km ²	10 %
Zone de conservation	27,40 km ²	23 %
Terre publique	7,69 km ²	6,4 %
Milieus humides	2,05 km ²	1,71 %
Total	50,08 km²	41,72 %

Calculé à partir de la matrice graphique municipale

Milieus naturels :

Le milieu naturel du territoire est propice à l'habitation de plusieurs espèces fauniques d'intérêt. La moitié du territoire de la municipalité est une zone exploitée par l'original. De plus, le territoire est l'hôte de trois habitats fauniques où les activités humaines y sont restreintes par le *Règlement sur les habitats fauniques*. Ces habitats sont composés d'une aire de confinement du cerf de Virginie qui est présente au sud-ouest du territoire et deux héronnières, l'une au nord du lac de l'Achigan et l'autre au sud du lac Gordon.

Il y a également un écosystème forestier exceptionnel près du lac de l'Achigan. C'est une chênaie rouge à érable à sucre. Il a une superficie de 0,53 km² sur terrain public et 0,63 km² sur terrain privé. Cet écosystème n'est toutefois pas validé car le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) n'a pas encore statué sur le niveau de rareté de cet écosystème dans la région.

Le MDDEP projette de créer une réserve de biodiversité sur le domaine occupé actuellement par la Station de biologie des Laurentides de l'Université de Montréal qui est située en grande partie sur le territoire de la municipalité. Cette future aire de conservation représente une superficie de 29 km² sur des terres qui n'ont pas été exploitées par l'homme.

Le Comité régional pour la protection des falaises tente de protéger l'intégrité écologique d'un territoire de 18 km² situé sur le territoire de Saint-Hippolyte, Prévost et Piedmont. Le

Comité tente de doter ce territoire, composé d'un massif d'escarpements, d'un statut de conservation. Selon le Comité, des observations fauniques sur le massif ont permis de confirmer la présence des espèces suivantes : ours noir, coyote, castor, écureuil noir, porc-épic, raton laveur, chevreuil, loutre, pékan, vison et orignal. Le dénombrement d'oiseaux de proie réalisé par le Centre de réhabilitation de la faune aviaire des Laurentides à l'escarpement de Prévost et de Piedmont a enregistré la présence de 22 espèces de rapaces. Cette diversité est observable surtout en période de migration printanière des rapaces. Il est fort probable que les escarpements situés dans Saint-Hippolyte soient également utilisés par les oiseaux de proie puisque les différents escarpements sur le massif présentent tous le même profil géomorphologique.

Foresterie :

Il y a peu d'activités de coupes forestières sur le territoire. En effet, depuis 2007, seulement quatre certificats d'autorisation ont été émis pour la réalisation d'une coupe forestière. Les autres activités sylvicoles réalisées sur le territoire sont des coupes de jardinage effectuées dans le but de permettre une meilleure croissance du peuplement où la récolte de la matière ligneuse est limitée à 35 %. Des mauvaises pratiques de coupe forestière et d'activités sylvicoles peuvent entraîner une dégradation importante de l'environnement.

Pollution visuelle et esthétique :

Certains éléments non esthétiques ont été répertoriés sur le territoire :

1. Aménagement paysagé de type urbain dans le noyau villageois qui reflète peu l'âme de la municipalité.
2. Certains secteurs de la route 333 sont considérés peu attractifs, comme les antennes de télécommunication, l'étalement urbain, le manque de végétation et l'hétérogénéité des commerces.
3. L'affichage publicitaire sur le bord des voies publiques est également excessif par endroit.
4. La finition des maisons et commerces récents qui s'intègre mal au caractère rural du territoire ainsi que l'urbanisation de leur aménagement paysagé.
5. Les sites laissés à l'abandon.

3. ENJEUX

Le portrait environnemental de la Municipalité de Saint-Hippolyte a permis d'identifier les problèmes environnementaux qui se résument par les enjeux suivants :

- La pollution des eaux de surface causée par les eaux de ruissellement, les eaux usées et l'ensemble des activités humaines pratiquées dans les bassins versants et sur les plans d'eau.
- Le faible taux de matières résiduelles récupérées : les taux de récupération des matières résiduelles de la Municipalité de Saint-Hippolyte sont bien en dessous des objectifs de récupération dont s'est dotés le Québec ainsi que des moyennes de récupération des municipalités québécoises.
- Amélioration continue de la gestion environnementale interne de la Municipalité.
- Le manque d'information sur la qualité de l'air.
- Le caractère épars du territoire peut nuire à l'implantation de mesures correctives.
- La préservation de la qualité de l'eau potable des citoyens. Le manque de connaissance sur les zones aquifères et sur les lieux de recharge de la nappe phréatique peut autant nuire à la qualité qu'à la quantité d'eau potable.
- Manque de protection adéquate de certains milieux sensibles.
- La pollution visuelle qui nuit à la beauté des paysages.
- La popularité de la villégiature sur les rives des plans d'eau : la transformation des chalets en résidences permanentes et la croissance de l'occupation autour des plans d'eau impliquent une augmentation de la demande en eau potable, une augmentation de la quantité de nutriments exportés vers les plans d'eau et une dégradation du milieu riverain naturel et du littoral.
- La cohabitation de la population avec la faune sans nuire à leur sécurité mutuelle.

4. OBJECTIFS

La présente section propose des objectifs engageants par rapport aux enjeux environnementaux du territoire qui permettront de fixer des balises dans la démarche environnementale de la Municipalité. Les objectifs constituent une stratégie d'amélioration de l'état actuel de l'environnement et de résolution des grandes problématiques constatées. Ils seront appuyés par la suite par les actions et les moyens proposés dans le plan d'action.

EAU

- Assurer un suivi de la qualité de l'eau potable.
- Assurer un suivi de la qualité de l'eau de surface.
- Sensibiliser la population à la protection de la ressource en eau.
- Prévenir les rejets d'eau non traitée dans l'environnement.
- Diagnostiquer les problématiques dans les bassins versants des lacs et les corriger.
- Identifier et protéger les zones aquifères et les milieux humides qui alimentent les résidants en eau potable.

AIR

- Informer et sensibiliser les citoyens face aux enjeux liés à la qualité de l'air et aux changements climatiques.
- Favoriser l'utilisation du transport collectif.
- Encourager et promouvoir les modes actifs de transport tels que la marche et le vélo et favoriser le covoiturage.
- Réaliser des activités favorisant l'amélioration de la qualité de l'air.

SOL

- Identifier les causes de l'érosion et mettre en place des mesures correctives.
- Diminuer les risques de contamination des sols.

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES INTERNE

- Mettre en application la Politique environnementale et le plan d'action.
- Sensibiliser le personnel de la Municipalité face à la Politique environnementale.

- Élaborer un guide des bonnes pratiques environnementales municipales pour les autres services.
- Modifier les pratiques d'aménagement de la voirie.
- Gérer les équipements et les terrains de la Municipalité en tenant compte de l'environnement et de l'aspect champêtre du territoire.
- Améliorer la gestion environnementale interne.
- Valoriser les employés pour la réalisation d'actions à caractère environnemental.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.
- Encourager le compostage des résidus alimentaires.
- Sensibiliser la population à l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles produites.
- Encourager la population à utiliser l'Éco-centre.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Protéger les écosystèmes sensibles.
- Embellir les axes routiers et restreindre les nuisances.
- Évaluer les besoins réglementaires déficients.
- Valoriser et protéger le réseau patrimonial de sentiers pédestres.